Feuille officielle du district de La Neuveville

No 23 - Vendredi 15 juin 2012

Nods Diesse Lamboing Prêles La Neuveville

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville recherche le/la futur/e

EXPLOITANT/E DU CAMPING-PLAGE AVEC RESTAURANT

- L'exploitant/e s'acquittera d'un loyer annuel à verser à la commune.
  En compensation, il exploite de manière autonome, à son compte, le camping, la plage et le restaurant
- L'entretien courant du mobilier, des installations et des surfaces vertes sont à la charge de l'exploitant/e
- La sécurité de la plage et des baigneurs incombe à l'exploitant/e

Exigences :
- Certificat de capacité en restauration et hôtellerie
- Brevet de sauveteur
- Très bon sens de l'organisation
- Capacités directionnelles
- Entregent, facilité de communication
- Une expérience dans le domaine est un avantage

Entrée en fonction : saison 2013

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Roland Matti, au no 079 314 20 32

Les dossiers de candidature avec curriculum vitae, extrait du registre des poursuites et faillites ainsi que copies de certificats seront adressées à: Conseil municipal, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 31 août 2012.

La Neuveville, le 15 juin 2012
Le Conseil municipal

LES PAROISSES RÉFORMÉES DU DISTRICT DE LA NEUVEVILE & LA PAROISSE CATHOLIQUE

Célébration œcuménique avec les paroisses du District

suivi du traditionnel pique-nique et de l'après-midi de jeux pour les familles

Dimanche 24 juin, 11h
à la Halle- cantine de Lamboing

Animation musicale avec Nicole Thomet et quelques uns de ses élèves d'accordéon. Apéritif offert, suivi du pique- nique tiré hors- des- sacs. Un grill sera mis à disposition.

Venez en famille, parents, enfants, jeunes et aînés vous pourrez participer au rallye «jeux olympiques» qui sera organisé pour vous ; les équipes seront formées sur place et chacun pourra s'amuser.

Les paroisses réformées et la paroisse catholique vous souhaitent la bienvenue

CÉRÉMONIE OFFICIELLE DU 700ème

La Neuveville a officiellement, le samedi 9 juin 2012, déclaré ouvertes les festivités pour son 700ème anniversaire devant un parterre de plus de 350 invités.

Notre ville a offert ce jour-là aux Neuvevilloises, aux Neuvevillois et au nombreux public venu de l'extérieur, un magnifique spectacle mené avec maestria par M. Mario Annoni, président du comité d'organisation du 700ème. Nous le remercions vivement ainsi que tous les membres dudit comité, pour leur total engagement dans l'organisation de cet évènement.

Cette journée n'aurait pu avoir le faste qui l'a entourée sans la présence des nombreux acteurs indispensables qui ont joué un rôle prédominant tout au long de ces festivités. C'est pourquoi, nous tenons à remercier :

- Le détachement de la garde du régiment d'infanterie d'Eptingue, ancien régiment de l'Evêché de Bâle,
- l'Ensemble instrumental de La Neuveville et son directeur Jean-Claude Picard,
- l'ensemble Vocal d'Erguël emmené par son directeur Philippe Krüttli, ainsi que les solistes qui ont interprété la Messe du Couronnement, œuvre de W.A. Mozart, accompagnés par l'Ensemble instrumental de La Neuveville,
- le Chœur du 700ème, dirigé par M. Roberto Monti :

Ils ont donné chacun un concert de grande qualité fortement apprécié par le public. Les applaudissements amplement mérités furent très chaleureux.

La rue du Marché avait revêtu ses plus beaux atours médiévaux pour accueillir et offrir un immense banquet à plus de 800 convives. Un grand merci au groupe de commerçants qui ont confectionné ce buffet princier et aux vignerons qui ont offert leurs meilleurs vins. Ces agapes ont été servies avec célérité et affabilité par le Groupe des costumes neuvevillois. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Cette manifestation a également été égayée musicalement par la présence de la Fanfare du Plateau de Diesse, dirigée par Joël racine, que nous remercions pour sa participation à cette fête.

Notre ville a donc marqué officiellement ses 700 ans d'existence par une très belle cérémonie qui a commencé par le temps lui-même, clément avec nous ce jour-là. Mais tout cela n'aurait pu avoir lieu sans les acteurs cités ci-dessus, indispensables pour assurer la qualité d'une telle manifestation.

Merci à tous ceux qui ont rendu cette célébration possible !

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 9 JUIN : CÉRÉMONIE OFFICIELLE DU 700ème... et quelle cérémonie !

Il est des moments dans la vie où le temps suspend son vol… où comme l'ont dit plusieurs orateurs, chacun ressent profondément le sentiment de vivre l'Histoire en direct.

Il nous tient à cœur par ce message de remercier les organisateurs de cette manifestation faite de solennité mais aussi et surtout de convivialité. De même que l'ouverture de la zone piétonne, la célébration œcuménique ou la belle journée des enfants, rien n'a fait défaut, cette cérémonie restera gravée dans les mémoires.

Brins d'histoire de notre cité, anecdotes, des chants magnifiquement interprétés par l'Ensemble vocal d'Erguël, la chorale des paroisses, sans parler d'un ensemble instrumental de très haut niveau qui a époustouflé bon nombre des invités ; il fallait bien toute l'habileté et le savoir-faire du président du comité d'organisation Mario Annoni pour assurer un suivi impeccable et dans la bonne humeur de la partie officielle.

Nous ne parlerons pas du magnifique buffet dressé sur le ruisseau, fruit de la collaboration de nos commerçants, un apéritif « princier » (dénomination pas du tout usurpée !), comme au temps des visites du Prince-évêque à sa bonne cité de La Neuveville.

Mesdames, Messieurs les organisateurs, les bénévoles, les chanteurs, musiciens, acteurs, les sponsors, sociétés ou privés, bravo et surtout MERCI pour ce moment magique que vous nous avez offert.

Vive le 700e, vive La Neuveville !

Forum neuvevillois

Les photos réalisées par Jan Boesch sont visibles sur le site de Forum neuvevillois (www.forum-neuvevillois.ch)

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 16 juin 2012
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 17 décembre 2011
3. Comptes 2011
4. Forêts
5. Réserve forestière Chasseral Sud – participation partielle
6. Divers

Le Maître bourgeois
François Marolf

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

NEWS N° 03
VOTRE TÉLÉRÉSEAU VOUS INFORME

Un téléréseau moderne, attractif et performant grâce à l'alliance de la fibre optique et du câble coaxial.

Les News du réseau
Le responsable du téléréseau de la Neuveville monsieur **Sacha Bürki** a le plaisir de vous annoncer que notre réseau câblé est plus performant que jamais !

Grâce à une maintenance soutenue ces deux dernières années et à la modernisation de la centrale à la Grand-Rue nous pouvons affirmer que notre téléréseau communal est optimisé aux dernières normes techniques en vigueur.

VOTRE téléréseau offre ainsi des performances bien supérieures à nos concurrents.

Les News des produits
Nouveau !
• La location de films (VoD) est disponible à La Neuveville sur les produits de la télévision numérique (DIGI-TV) de notre partenaire UPC-CABLECOM.
• Un choix toujours plus vaste de chaînes numériques en haute définition(HD) est disponible sur votre téléréseau.

Dès le 05 juin 2012 UPC diffusera 16 nouvelles chaines numériques et augmente le nombre de chaines HD.
(www.upc-cablecom.ch)

Notre service clientèle est à votre entière disposition aux numéros suivants :

Par téléphone : 032 752 10 10 (service commercial) ou 032 752 10 80 (service technique).

Par courriel : commercial@neuveville.ch
Votre téléréseau : un potentiel insoupçonné, une équipe de professionnels proche de chez vous, des performances visuelles et technologiques éblouissantes.

A bientôt ! Votre TEAM du téléréseau de la Municipalité de La Neuveville.

DÉPÔT PUBLIC

Modification mineure du plan de quartier « Les Oeuchettes »

Conformément à l'article 122, alinéa 6 de l'Ordonnance sur les constructions (OC), le Conseil municipal décide de mettre la modification mineure du plan de quartier « Les Oeuchettes» et du règlement y relatif en dépôt public du 8 juin 2012 au 8 juillet 2012, au sens de l'article 60 de la Loi sur les constructions. Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, chemin de la Plage 2, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Les éventuelles oppositions et réserves de droit doivent être présentées par écrit en deux exemplaires. Elles sont à adresser au Conseil municipal de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, avant la fin du dépôt public.

La Neuveville, le 8 juin 2012

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'eau et d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

Du lundi 11 juin 2012
au vendredi 13 juillet 2012.

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : **032 752 10 10,** par courriel : **facturation@neuveville.ch** ou directement sur notre site internet **www.laneuveville.ch**

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES TECHNIQUES
SERVICE DE L'EAU

DÉPÔT PUBLIC

Modification mineure du plan de quartier « La Récille ouest »

Conformément à l'article 122, alinéa 6 de l'Ordonnance sur les constructions (OC), le Conseil municipal décide de mettre la modification mineure du plan de quartier « La Récille ouest» et du règlement y relatif en dépôt public du 15 juin 2012 au 16 juillet 2012, au sens de l'article 60 de la Loi sur les constructions. Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, chemin de la Plage 2, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Les éventuelles oppositions et réserves de droit doivent être présentées par écrit en deux exemplaires. Elles sont à adresser au Conseil municipal de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville par lettre recommandée, avant la fin du dépôt public.

La Neuveville, le 15 juin 2012

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Verdon, chemin de Beau-Site 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Bär SA, M. Léo Cuche, Ecluse 32, 2000 Neuchâtel.

Projet : Construction d'un garage au nord du bâtiment existant, mise en place d'un couvert et d'une pompe à chaleur en façade ouest et construction d'un mur, au chemin de Beau-Site 11, sur les parcelles nos 807 et 1311, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondations : radier béton. Construction portante : parois : briques ; plafonds : bois. Façades : briques et crépi de couleur blanche. Toit : 2 pans avec tuiles en terre cuite.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 juin 2012 au 16 juillet 2012. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 juin 2012

Services techniques de La Neuveville

DÉPÔT PUBLIC

Modification partielle de la réglementation fondamentale comprenant la modification de la zone à planification obligatoire « Ruveau »

La modification de la réglementation fondamentale comprenant la modification de la zone à planification obligatoire « Ruveau » est mise en dépôt public du 15 juin 2012 au 16 juillet 2012, au sens de l'article 60 de la Loi sur les constructions.

Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des Services techniques, chemin de la Plage 2, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Les éventuelles oppositions et réserves de droit doivent être présentées par écrit et dûment motivées. Elles sont à adresser au Conseil municipal de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville par lettre recommandée, avant la fin du dépôt public.

La Neuveville, le 15 juin 2012

CONSEIL MUNICIPAL

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Carsharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

VOTATION FÉDÉRALE DU 17 JUIN 2012

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillementa été constitué comme suit :

Présidente : Mme Labbé Anna

Vice-président : M. Lehmann Beat

Membres

Mmes et Mlles		MM.	
Hoti	Valerija	Gurtner	Patrick
Imer	Geena	Hermann	Manuel
Isel	Céline	Jacot	Romain
Lemaire	Caroline	Louis	Pierre
Le Roux Morger	Dominique		
Lieffroy	Corinne		

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mme Lüthi Christine et M. Hagi René

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 20 juin 2012 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2012
3. Plan financier 2012 – 2016 : décision (D. Bloch)
4. Comptes 2011 (D. Bloch)
   4.1. Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
   4.2. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2011 présentant un excédent de charges de CHF 400'222.89
   4.3. Rapport CM en réponse à la motion PLR (R. Bourquin) « Respect du budget 2011 / Equilibre financier du ménage communal » (D. Bloch)
5. Rapport de gestion 2011 : information (R. Matti)
6. Position CM et décision CG sur la motion PS (A. Ehrensperger) « Une politique énergétique axée sur les principes du développement durable » (J.-P. Verdon)
7. Position CM et décision CG sur la motion PS (R. Petignat) « Plage de La Neuveville : réfection / remplacement des infrastructures se trouvant dans l'eau » (A. Olivieri)
8. Position CM et décision CG sur le postulat PS (R. Petignat) « Revalorisation de la plage » (J.-P. Verdon)
9. Réponse à l'interpellation PS (V. Stöpfer) « Règlements du syndicat TLN » (R. Matti et F. Christen)
10. Rapport CM en réponse à la motion PS (V. Petignat) « Structure d'accueil durant les vacances scolaires » (I. Moeschler)
11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A.-C. Christen) « Nuisances sonores » (R. Matti)
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites… etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

La centrale téléphonique de l'administration communale a été changée et un nouveau numéro a été attribué pour nous.

NOUVEAU : 032 752 10 77
LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 17 juin 2012 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Initiative populaire « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »
2. Initiative populaire « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple ! »
3. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins)

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 17 juin 2012 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 17 juin 2012 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. ***Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.*** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. François Marolf, rue du Marché 2, 2520 La Neuveville.

Propriétaires fonciers : Mme Béatrice Schmid, rue du Marché 2, 2520 La Neuveville. M. Yves Marolf, chemin du Tirage 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Transformations extérieures du bâtiment et transformations intérieures pour l'aménagement de deux appartements, au chemin du Tirage 5, sur la parcelle no 11, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier ''Vieille Ville''.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 juin 2012 au 16 juillet 2012. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 juin 2012

Services techniques de La Neuveville

Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que

l'élimination de l'aluminium

nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2012 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:
- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement du Bibliobus à Prêles en 2012

au centre du village de 13h30 à 14h30

Le Bibliobus passera dorénavant 2x par mois

Samedi 16 juin, 30 juin, 18 août, 1er septembre, 15 septembre, 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre.

MISE SUR PIED D'UN PÉDIBUS RENTRÉE SCOLAIRE 2012/2013

Le Conseil municipal souhaite remettre sur pied un pédibus pour la rentrée scolaire 2012/2013. Celui-ci aura comme principales tâches d'accompagner les enfants à l'arrêt du bus, de les aider à traverser ainsi que de les surveiller en attendant le car postal. Ce projet est élaboré afin d'assurer un maximum de sécurité aux écoliers, mais aussi dans un but de santé publique.

Au vu de la répartition des enfants dans le village, trois lignes sont prévues, à savoir la route de La Neuveville, Derrière Montet et les Saigneules.

Pour que cette idée puisse voir le jour, la collaboration de citoyens souhaitant accompagner les enfants est indispensable. Les personnes intéressées, bénévoles et parents, sont invitées à participer à une séance d'information **le jeudi 21 juin 2012 à 20h00,** rendez-vous au bâtiment scolaire et administratif de Prêles au 2ème étage.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer et sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire: **Sidonie Giau-que** 032 315 29 01 (*commission scolaire*) & **Madeleine Willemin** 032 315 17 91 (*conseil municipal*).

L'administration municipale

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Nous rappelons à la population que le prochain ramassage de la ferraille et des déchets encombrants aura lieu le

mercredi 20 juin 2012.

Nous en profitons pour vous rappeler que les objets non munis d'une vignette d'élimination ne seront pas ramassés. Lesdites vignettes sont, comme de coutume, à votre disposition auprès du guichet de l'administration municipale. **Le prix de cette vignette étant en fonction du poids de la marchandise à éliminer (50 cts./kg), il vous faut peser vos déchets. Si ceux-ci ne peuvent être pesés en raison de leurs dimensions, contactez l'administration (tél. 032 315 16 40).**

Nous vous remercions de vous référer au verso du calendrier des déchets afin de connaître la nature des objets ramassés et l'éventuel coût.

Merci de prendre note que les pneus, les batteries et les néons ne sont pas ramassés. Ils doivent être retournés aux fournisseurs.

Pour une question d'organisation, nous vous prions instamment de **déposer vos déchets le matin tôt.**

Pour tout complément d'information, l'administration municipale se tient bien évidemment à votre disposition (tél. 032 315 16 40).

L'administration municipale

RAMASSAGE DE TEXTILES ET DE CHAUSSURES

Nous informons la population que le prochain ramassage est fixé au

samedi 16 juin 2012.

A cette occasion, les sacs prévus à cet effet seront à déposer devant le collège.

L'administration municipale

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS RECHERCHE D'UN/E MEMBRE

Après quelques années passées au sein de la Commission des constructions, Mme Michal Hasler a décidé de quitter ses fonctions. Le Conseil municipal tient à la remercier chaleureusement pour son engagement pour la commune.

La commune recherche donc un/e nouveau/elle membre pour fonctionner dans cette Commission des constructions. Toute personne intéressée à reprendre ce poste peut s'annoncer à l'administration municipale par écrit ou par courriel (administration@preles.ch).
D'avance nous vous remercions de votre engagement pour la commune.

L'administration municipale

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée municipale
du 26 juin 2012 à 20h00
à la halle polyvalente

Ordre du jour

1. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX ***y compris les comptes de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du District, ainsi que du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse***
a. Présentation des comptes 2011
b. Approbation des crédits additionnels
c. Approbation des arrêtés de comptes
d. Prise de connaissance du rapport de vérification
e. Approbation des comptes 2011

2. APPROBATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPÉCIAL RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉTENTE AU CENTRE DU VILLAGE
a. Présentation du règlement
b. Approbation du règlement

3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 350'000 POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AU CENTRE DU VILLAGE ET DU CH. LES SECS
a. Présentation du dossier
b. Approbation du crédit d'engagement de CHF. 350'000

4. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 150'000 POUR L'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN CHAMP-FAVRE
a. Présentation du dossier
b. Approbation du crédit d'engagement de CHF. 150'000

5. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- Fusion des communes
- Commission du bâtiment scolaire
- Commission du chauffage à distance
- Démolition de l'ancien réservoir

6. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :
Les comptes 2011 et autres documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 25 mai 2012

Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE LA HALLE POLYVALENTE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration municipale sera fermée

du lundi 16 juillet au dimanche 5 août 2012.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration municipale au 032 315 16 40 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes au numéro 032 925 99 70.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 2 juillet au dimanche 19 août 2012.

Le Conseil municipal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration municipale

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Les vacances estivales approchant à grands pas, nous vous conseillons de contrôler la validité de vos pièces d'identité.

Nous vous rappelons que depuis le 1er mars 2010, les ressortissants suisses domiciliés dans le canton de Berne doivent déposer leur demande de papiers d'identité en se présentant en personne, **sur rendez-vous,** dans l'un des sept centres de documents d'identité. Pour notre région, il y a le centre de Bienne et celui de Courtelary. *Ce ne sont plus les communes de domicile qui enregistrent les demandes.*

Un rendez-vous est obligatoire, par téléphone au 031 635 40 00 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) ou à l'adresse www.passeportsuisse.ch.

L'administration municipale

COMMISSION SCOLAIRE PRIMAIRE RECHERCHE D'UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE

Après de nombreuses années en tant que délégué de la commune de Prêles au sein de la commission scolaire primaire, M. Giorgio Insom a remis sa démission pour fin juin 2012. Le Conseil municipal tient à le remercier chaleureusement pour son précieux engagement tout au long des ces années.

Ce poste étant dorénavant vacant, la commune de Prêles est à la recherche d'une personne pour la représenter dans cette commission dès la rentrée scolaire d'août 2012.

Toute personne intéressée peut donc s'annoncer à l'administration municipale par écrit ou par courriel (administration@preles.ch).

D'avance nous vous remercions de votre engagement pour la commune.

L'administration municipale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 17 JUIN 2012
Composition des membres des bureaux de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

Attention :
Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur.

Présidence :	M. François Gauchat
Administration :	Mme Christine Grandjean
Bureau de vote :	**Dimanche, 17 juin 2012 de 10h00 à 12h00**
Membres :	Mme Susanne Müller M. André Odermatt
Membre suppléant :	M. Fabian Perrot
Bureau de dépouillement :	**Dimanche, 17 juin 2012 dès 12h00**
Membres :	Mme Nicole Pahud M. Claude Pahud
Membre suppléant :	Mme Françoise Prongué

Les prochaines votations auront lieu le 23 septembre 2012.

L'administration municipale

Nouvelles de l'administration

Fermeture de la ligne du Saint-Gothard L'axe du Lötschberg mis à rude épreuve

En raison de la fermeture de la ligne du Saint-Gothard, l'axe du Lötschberg atteint la limite de ses capacités. Le trafic des marchandises transalpin se reporte sur la route. Le canton de Berne exige donc que soit achevé l'aménagement complet du tunnel de base du Lötschberg et qu'une troisième voie soit construite dans la vallée de l'Aar.

Comme l'ont indiqué les CFF, la ligne du Saint-Gothard restera fermée pendant un mois environ. Durant cette période, une partie du trafic des marchandises sera dévié par l'axe du Lötschberg. Mais avec une charge de 115 trains de marchandises par jour, cet axe a déjà atteint la limite de ses capacités. Faute de troisième voie dans la vallée de l'Aar et avec une seule voie dans la plus grande partie du tunnel de base du Lötschberg, il n'y a pas d'autre solution que de retenir une partie importante du trafic marchandises ou de le reporter sur la route.

L'éboulement survenu au Saint-Gothard démontre une nouvelle fois combien l'axe du Lötschberg est important. Pour que ce dernier puisse remplir sa fonction à l'avenir – et plus particulièrement dans les situations extraordinaires comme la fermeture actuelle de la ligne du Saint-Gothard –, il faut absolument achever son aménagement dans les plus brefs délais. Le canton de Berne demande donc instamment à la Confédération de débloquer les fonds nécessaires pour compléter l'aménagement du tunnel de base du Lötschberg et installer la troisième voie dans la vallée de l'Aar. Si ces aménagements ne sont pas réalisés, la Suisse risque un effondrement du trafic transalpin dans son ensemble.

Nuisances sonores nocturnes en Haute-Argovie et dans le Bas-Emmental

La défaillance de la ligne du Saint-Gothard entraîne une augmentation des nuisances sonores de nuit pour les riverains de l'ancienne ligne ferroviaire reliant Berne à Olten. En effet, les trains de marchandises déviés du Saint-Gothard ne peuvent pas circuler sur la nouvelle ligne car ils ne sont pas équipés du système moderne de contrôle des trains ETCS. Ils doivent donc emprunter l'ancienne ligne qui, grâce aux efforts conjugués du canton de Berne et des CFF, avait été largement délestée du trafic nocturne des marchandises ces précédentes années.

Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JUIN
Samedi 16
Lundis 18, 25

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

MARDI 19 juin 2012 à 20.00 heures à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Promesse de Monsieur Roland Reymond, nouveau conseiller communal

3. Nomination d'un ou d'une vice-président(e) des assemblées

4. Comptes 2011
a) Présentation
b) Rapport de la fiduciaire
c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
d) Approbation des comptes du Collège de District
e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
f) Approbation des comptes communaux

5. Zone artisanale – acquisition d'une parcelle de 1797 m² actuellement propriété de Swisscom ; demande d'un crédit de CHF 62'895.- pour l'achat du terrain, soit CHF 35.-/m²
a) Présentation du dossier
b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 62'895.-
c) Délégation des compétences pour l'achat au Conseil communal

6. Zone artisanale – vente de deux parcelles communale de 1367 m² et 1396 m² pour le prix de CHF 65'616.- et CHF 67'008.-, soit CHF 48.-/m²
a) Présentation du dossier
b) Approbation de la vente
c) Délégation des compétences pour la vente au Conseil communal

7. Communications du Conseil communal

8. Divers

Nods , 14.05.2012
CONSEIL COMMUNAL

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications

PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DE PAROISSE

Lundi 25 juin 2012, 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Comptes 2011. Rapport des vérificateurs. Approbation
3. Informations
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée peut-être consulté du 2 au 22 juillet 2012 sur demande auprès de la présidente du conseil de paroisse M. Sauser, 032 751 40 83

L'assemblée sera suivie d'une collation

Le conseil de paroisse

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale de Nods sera fermée cette année

du 9 au 20 juillet 2012.

Nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Pendant les vacances de l'administration, les personnes devant s'inscrire au **chômage** peuvent le faire directement auprès de l'ORP à Tavannes, tél. no 032 925.99.70 du lundi au vendredi de 8 – 12 h et de 13.30 – 17 h.

En cas d'urgence **et d'urgence seulement,** vous pouvez appeler le N° 079 969 62 28.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

VOTATIONS DU 17 JUIN 2012 EN MATIÈRE FÉDÉRALE

COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau de vote :

Présidence :	Roland Reymond
Membres :	Valérie Voirol Weiss Alain

Bureau de dépouillement :

Présidence :	Roland Reymond
Membres :	Vuilleumier Tanya Wälchli Nicole
Membres suppléants :	Walther Annelise Wieszinski Hans
Administratrice :	Viviane Sunier

CONSEIL COMMUNAL

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 16 juin 2012 de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérants : Robin Petermann Christophe & Sylvie, Impasse du Carron 4, 2518 Nods

Auteur du projet : Robin Petermann Christophe & Sylvie, Impasse du Carron 4, 2518 Nods

Projet : Construction d'une véranda non chauffée. Façades en crépi de couleur grise identique à la façade existante ; Toit à un pan, inclinaison 14%, tuiles ciment de couleur grise sur RF 2565 du ban de Nods, Impasse du Carron 4, 2518 Nods

Zone : Plan de Quartier « Pierre Grise Est »

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods du 15 juin au 6 juillet puis à partir du 9 juillet jusqu'à l'expiration du délai d'opposition le dossier sera consultable sur rendez-vous au no 079 / 969.62.28.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 15.06.12

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Cianfrani Christophe & Metzger Christina, Chemin des Prés Vaillons 4, 2518 Nods

Auteur du projet : Samuel Schneider SA (bureau d'étude), M. Daniel Keller, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux

Projet : Assainissement de la toiture, pose de 2 vélux (94/118) sur le pan Ouest du toit, sur RF 362 du ban de Nods, Chemin des Prés Vaillons 4, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.06.2012

Administration communale

Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

VOTATION DU DIMANCHE 17 JUIN 2012
Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au dimanche avant 10h00.

Attention :
Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Bureau de vote :	**Dimanche 17 juin 2012 de 10h00 à 12h00**
Membres :	Mme Dubois Florence M. Egli Donato
Membre suppléant :	Mme Evalet Nadia
Bureau de dépouillement :	**Dimanche 17 juin 2012 dès 12h00**
Membres :	Mme Dubois Joyce M. Fink Heinz
Membre suppléant :	Mme Engel Felser Lea
Présidence :	M. Miche Cédric
Secrétaire :	Mme Bourquin Tiffany

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
Mardi 19 juin 2012 à 20h00, salle du complexe communal du Cheval Blanc

1. Comptes 2011 1.1 a) Présentation des comptes de la communauté scolaire primaire
b) Vote de l'assemblée
1.2 a) Présentation des comptes du Syndicat du Collège de La Neuveville
b) Vote de l'assemblée
1.3 a) Présentation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers Plateau (SPP)
b) Vote de l'assemblée
1.4 a) Présentation des comptes communaux
b) Vote de l'assemblée

2. Crédit d'investissement de Fr. 45'000.-- pour le remplacement de l'armoire électrique La Chaux, pose d'une nouvelle armoire électrique Route d'Orvin Est
a) Présentation
b) Vote de l'assemblée

3. Crédit d'investissement de Fr. 35'000.-- pour la mise à jour des archives communales
a) Présentation
b) Vote de l'assemblée

4. Présentation du règlement concernant le financement spécial de l'immeuble des Hirondelles
a) Présentation
b) Vote de l'assemblée

5. Présentation du règlement concernant le financement spécial du restaurant du Cheval Blanc
a) Présentation
b) Vote de l'assemblée

6. Informations : Fusion – Source - Fête villageoise

7. Divers

Nous rappelons que pour avoir le droit de vote en matière communale et pour être candidat(e), il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée et avoir 18 ans révolus. Les personnes qui ne répondent pas à ce critère peuvent participer à l'assemblée, mais sans droit de vote.

Les documents se rapportant à cette assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture le mardi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 16h00 à 18h00 et le jeudi de 09h30 à 11h30, ou sur rendez-vous.
Le Conseil communal

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 16 et 17 juin 2012, le gardiennage sera assuré par Mme Egger A.

Le Comité

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

Nous informons la population que l'employé communal procédera au relevé des compteurs électriques durant les semaines 26 et 27, soit du

25 juin au 29 juillet 2012
et du **2 juillet au 6 juillet 2012**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir une feuille** avec votre nom, prénom, le no du compteur électrique et les relevés, puis la déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

Administration communale

VENTE DE BOULES DE BERLIN

Le Comité d'organisation de la Fête villageoise 2012 vous convie à sa vente de boules de Berlin le **samedi 16 juin 2012 dès 9h00** devant la Boucherie du Lion.

Réservez d'ores et déjà, le samedi 18 août 2012 pour la prochaine vente de boules de Berlin.

Merci de votre soutien.

Le Comité d'organisation

PRÉAVIS VENTE DE POULETS GRILLÉS

Le Comité d'organisation de la Fête villageoise 2012 vous convie à sa vente de poulets grillés le **samedi 30 juin 2012 dès 11h00** devant la Boucherie du Lion.

Prix du poulet : entier Fr. 16.- / demi Fr. 9.-

Veuillez réserver votre poulet auprès de Mme Racine Marie-Fleur au numéro 079 752 99 34.

Merci de votre soutien.

Le Comité d'organisation

Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

VACANCES AU SECRETARIAT COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du **16 juillet au 3 août, réouverture le 6 août.**

VOTATIONS DU 17 JUIN 2012

Ouverture du bureau :

Dimanche 17 juin 2012 de 10 h 00 à 12h00
Vote anticipé : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 16 juin à 12h00.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Président	Lecomte	Didier
Membre	Adank	Jean
Membre	Bessire	Eric
Membre	Beauverd	Viviane
Membre	Bieri Petignat	Catherine
Suppléant	Blumenau Hartmann	Cornelia
Suppléant	Bohren	Eric
Suppléant	Borter	Bettina
Suppléant	Bourquin	Denis

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

LE CONSEIL COMMUNAL

SORTIE ANNUELLE DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 8 septembre 2012.** Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

INSCRIPTION AU CHÔMAGE

Durant la fermeture du bureau du 16 juillet au 3 août, nous prions les personnes désirant s'inscrire au chômage pendant cette période, de s'adresser directement à l'ORP de Tavannes (tel. 032/925 99 70) durant les heures d'ouverture, soit de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Au Battoir
Le 19 juin 2012 à 20H15

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée

2. Comptes 2011
a) Introduction
b) Approbation des comptes de la communauté scolaire
c) Approbation des comptes du collège du district
d) Approbation des comptes des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
e) Approbation des comptes communaux

3. Nomination
a) Vice-président de l'assemblée
b) Membre des commissions scolaires

4. Maison de Pentier, réfection du toit : voter un crédit de fr. 60'000.-

5. Informations du Conseil

6. Divers

Un récapitulatif des comptes communaux peut être consulté sur notre site internet : www.diesse.ch

Le détail des comptes communaux peut être consulté pendant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous à l'administration communale.

2517 Diesse, le 18 mai 2012
CONSEIL COMMUNAL

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées à une commande groupée de mazout sont priées de s'adresser au bureau communal au 032 315 15 25 ou de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. La Livraison est prévue au mois juillet-août 2012.

La / le soussigné(e) passe commande de ..... litres d'huile de chauffage

Nom, Prénom : .....

Signature : .....

Date : .....

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tel : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage
Raisineux, quartelage
Prix du stère : fr. 80.-

..... **BULLETIN DE COMMANDE** .....

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage ..... stères raisineux quartelage

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date : ..... Signature : .....

District de La Neuveville

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne
Office des ponts et chaussées
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Dans le Seeland et le Jura bernois, nous dirigeons les études de projet, la construction et l'entretien des routes cantonales. Par ailleurs, nous exerçons la surveillance des cours d'eau ainsi que des rives des lacs et des rivières. Au 1er décembre 2012 ou pour une date à convenir, nous cherchons un

Chef de projet en aménagement des eaux (h/f) 100 %

chargé du traitement des affaires dans ce domaine, en particulier de celles concernant le Jura bernois.

Mission
Chef de projet polyvalent, vous apportez votre soutien aux communes et aux syndicats de communes soumis à l'aménagement des eaux lors de la planification et de la réalisation de projets de protection contre les crues, de renaturation ou portant sur les rives des lacs et des rivières. Vous assurez le suivi des projets jusqu'à leur réalisation. Vous élaborez les bases documentaires nécessaires et les affaires de contribution fédérale et cantonale. Vous vous chargez aussi de tâches liées aux cartes des dangers, menez des procédures directrices, préparez des décisions et des corapports relatifs aux demandes de permis de construire de tiers et aux projets de planification des communes. Par ailleurs, vous conseillez les autorités et les maîtres d'ouvrage privés et leur fournissez des renseignements.

Votre profil
Titulaire d'un diplôme (HE ou HES) d'ingénieur civil ou forestier, d'ingénieur en environnement ou de géographe ou éventuellement au bénéfice d'une formation équivalente, vous justifiez de plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'aménagement des eaux. Dans les contacts avec vos interlocuteurs (autorités, entreprises, privés), vous montrez des qualités de négociateur et êtes animé d'une force de conviction. De langue maternelle française, vous vous exprimez aisément à l'oral comme à l'écrit et êtes à même de communiquer en allemand. Vous êtes en outre prêt à travailler de temps en temps selon des horaires irréguliers. Disposant de connaissances informatiques, vous avez le goût du travail en équipe et des tâches administratives.

Notre offre
Le lieu de travail est situé à proximité de la gare de Bienne. Nous vous proposons des tâches variées et exigeantes dans une équipe bilingue ainsi que des conditions de travail attrayantes. Nous nous engageons en outre pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Faites valoir vos talents !
Merci d'envoyer votre dossier de candidature complet à l'adresse suivante: Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Personnel, rue du Contrôle 20, case postale 701, 2501 Bienne.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter M. Kurt Schürch, ingénieur en chef d'arrondissement, au 031 635 96 01 ou M. Jörg Bucher, ingénieur hydraulicien, au 031 635 96 11.

Association régionale Jura-Bienne

PLAN DIRECTEUR REGIONAL PARCS EOLIENS – REVISION 2012

L'Association régionale Jura-Bienne lance une

Procédure publique d'information et de participation

Concernant la révision de son « Plan directeur régional des parcs éoliens ».

Durée : du 20 juin au 25 juillet 2012

Séance publique d'information

Lundi 25 juin, 19h30,
Corgémont, salle de spectacles

Les documents du plan directeur pourront être consultés à la préfecture et dans les communes principalement concernées par cette révision (Court, Corgémont, Cortébert, Moutier, Romont, Saicourt, Sonceboz, Sonvilier, Tavannes et Tramelan) dès le 20 juin, durant les heures d'ouvertures des secrétariats communaux.

Il sera aussi possible de télécharger ce dossier dès le 20 juin sur le site internet de l'Association régionale Jura-Bienne : www.arjb.ch

Association régionale Jura-Bienne

NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS DE L'ENTRE-DEUX-LACS

Depuis plusieurs dizaines d'années, les médecins de Cornaux, Cressier, Le Landeron, La Neuveville, Douanne et Prêles assurent un service de garde en commun.

Le canton de Neuchâtel a procédé à une réorganisation totale du système de garde des médecins de famille. Les départs à la retraite de certains médecins et le manque de successeurs ne permettent plus d'assumer le système de garde actuel. Désormais, les médecins de la partie neuchâteloise de l'Entre-Deux-Lacs vont se rattacher au système de garde du district de Neuchâtel. Les médecins de la partie bernoise de l'Entre-Deux-Lacs participeront au système de garde de la région de Bienne. La réorganisation permet un allègement de la garde qui peut favoriser l'installation de jeunes médecins.

Dès le 1er juillet 2012, les habitants de la partie neuchâteloise de l'Entre-Deux-Lacs (Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignières) devront s'adresser, en l'absence de leur médecin traitant, au service de garde du district de Neuchâtel. Ils devront composer le **No 144** qui les mettra en contact avec le médecin de garde.

Dès le 1er juillet 2012, les habitants de la partie bernoise de l'Entre-Deux-Lacs (La Neuveville, Douanne, Gléresse, Plateau de Diesse) devront s'adresser, en l'absence de leur médecin traitant, au service de garde du district de Bienne. Ils devront composer le **No 0900 900 024** (1.95/min), qui les mettra en contact avec le médecin de garde.

Dès cette date, le numéro 0900 501 501 ne sera plus en fonction.

Adresse de contact pour Berne : Dr André Dahinden
032 751 30 80
Adresse de contact pour Neuchâtel Dr J-F de Montmollin
032 757 24 24

Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

EJC DU PLATEAU DE DIESSE ARC-EN-CIEL

Dès la rentrée scolaire d'août 2012,
l'Ecole à journée continue
sera ouverte comme suit :

Lundi et mardi, jeudi et vendredi
de 11h30 à 18h00.
Le mercredi sera fermé.

A noter que l'ouverture du vendredi restera provisoire jusqu'à Noël et sera maintenue si l'effectif s'étoffe d'ici là.

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Vu le nombre élevé d'inscriptions (25) pour la classe de l'école enfantine de 4 ans (EE 1) à Lamboing L'école cherche

STAGIAIRE
ou personne désireuse de
côtoyer de jeunes enfants

afin de soulager les enseignantes lors de l'accueil et le départ des élèves, éventuellement plus si possible.

Renseignements et annonce à :
Pauli Jean, directeur, cp 91, 2516 Lamboing,
032 315 18 27; 032 315 16 15

Planning familial, consultation en matière de grossesse au Centre hospitalier de Bienne

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs.
Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

• grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concenant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville
Dimanche 17 juin
09h 45 Sonnerie des cloches
10h Culte à la Blanche Eglise
Officiant : John Ebbutt
Textes bibliques : Jean 2,1-11 : un bon cru
Cantiques : 41-17, 43-01, 61-33, 45-08, 41-19
Mercredi
10h Recueillement à la Blanche église
Jeudi
Culte dans les homes : 9h45 Montagu
10h30 Mon Repos
Dimanche 24 juin
Le culte œcuménique est à 11h et non 10h comme envoyé aux parents d'enfants.
Urgences
En cas d'urgence, le 0848 202 520 vous mettra directement en rapport avec le pasteur de service.
La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h
A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
Sonntag 17 Juni
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am 2. Sonntag nach Trinitatis. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Raphael Reift (Bachelor of Theology).
Amtswochen :
2. bis 29. Juni: Pfr. Beat Allemand (032 315 11 39)

Paroisse catholique de La Neuveville
Samedi 16 juin
17h Messe de la Confirmation à l'église paroissiale
Mardi
10h30 Messe à Mon repos
Jeudi
8h30 Messe à l'église paroissiale
Dimanche
10h Célébration œcuménique suivie d'un pique-nique interparoissial à Diesse
Vous pouvez retrouver les horaires des messes et **le programme du 700ème,** sur notre site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville. Pour la catéchèse et les messes, vous pouvez aussi consulter le Courrier de la Neuveville.

Paroisse réformée Diesse - Lamboing - Prêles
Dimanche 17 juin
Culte à 10h00 à Nods, pasteure Laurence Tartar, service de voiture
Assemblée de paroisse
Lundi 18 juin 20h00 Maison de paroisse
Groupe de recueillement
Jeudi 21 juin 13h30 à l'église, faire halte, se ressourcer, s'encourager
A retenir
Dimanche 24 juin à 11h00 célébration oecuménique des familles à la hall-cantine de Lamboing suvi d'un pique-nique et animations pour les enfants
Service de voiture
Nous vous rappelons le service de voiture mis à disposition pour vous rendre au culte: 9h35 Funi à Prêles / 9h40 Ecole Prêles / 9h45 La Poste Lamboing et 9h50 au centre du village à Diesse quand le culte a lieu à Nods
A votre disposition, pasteur Stéphane Rouèche
Tél 032 315 27 37 / stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods
Dimanche 17 juin
Nods: Culte à 10h. Nods: Dimanche 24 juin:
Nods: Pas de culte
Diesse: Culte Oecuménique à 11h à lamboing, suivi d'un pique nique, et d'activités, et de jeux l'après midi.
1er mercredi du mois, de 9h à 10h "Méditation et prière". Le 3ème mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h.15.
Présidente de la paroisse
Mme Mireille Sauser, tél 032 751 40 83
Sauser.mireille@bluewin.ch
Permanence de la Pasteure
Mme Laurence Tartar : lundi , mardi et mercredi matin, à la Cure de 9h à 13h. Pour toutes demandes. Entretien , préparation Mariage, Baptême.
Tél : 032 751 70 82 - Natel 079 904 16 84
E.Mail. laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville
Samedi 16 Juin
9h15 L'église à l'étude
10h30 : Culte, pasteur G. Dewinter
Mardi
Et.bibl. c/Béal,
Côtes Bugnon 10, La Neuveville

Eglise de l'Abri, La Neuveville
Heure de Joie (dès 8ème année) de 19h00 à 21h30 Chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18
Dimanche 17 juin
10h00 Brunch à la salle des Epancheurs
- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire
- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire
- Garderie
Mardi
Forum des hommes de 6h25 à 7h00
Mercredi
Au café des dames 9h15 à 11h00
Jeudi
Heure de Joie (6ème et 7ème année) de 18h15 à 20h00 Chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Paroisse réformée
Diesse – Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Invitation à l'assemblée ordinaire de paroisse lundi 18 juin 2012 à 20h00 Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour
1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 22.11.2011
3. Comptes de l'exercice 2011:
   • Présentation, discussion, rapport de vérification
   • Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administrateur
4. Elections complémentaires au Conseil de paroisse
5. Informations du pasteur
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Cette assemblée sera suivie d'un exposé de M. Hermann Barth sur son voyage en Ouganda au service de« Nouvelle Planète », ainsi que d'une agape conviviale à laquelle chacun est très cordialement invité.

Le conseil de paroisse
Le Président des assemblées

Tél 143
La Main Tendue

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 752 10 77.**

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Biblothèque pour les enfants et présence pastorale le mecredi de 15h30 à 17h.
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS *(permis de conduire)*
Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)
Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE.
Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE: Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON.
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Ouverture tous les dimanches (et samedis du mois de juin) de 14h30 à 17h30. Du **1er avril au 1er août** illuminations de la Tour Carrée les vendredis, samedis et dimanches soirs dès la tombée de la nuit et jusqu'à 23h00. Du **9 juin au 28 octobre,** exposition « 700 ans d'histoire au travers des mots ». Entrée libre, visite guidée sur demande.
Renseignement office du tourisme tél. 032 751 49 49.
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch.

En cas d'urgence uniquement

Pharmacie
16 & 17 juin, le 0842 24 24 24 vous renseigne
Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 501 501** (2 Fr./min du réseau fixe)

Dentiste
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.
0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Nouvelles de l'administration

A CHASSERAL EN BUS ! LA SAISON 2012 A COMMENCER DEPUIS LE 28 AVRIL

Accédez au sommet de Chasseral en bus
Cette année encore, point n'est besoin de sortir sa voiture pour aller se ressourcer sur la crête de Chasseral. Pendant toute la belle saison, le sommet est desservi trois fois par jour la semaine, et six fois par jour le week–end !

Par le côté sud (Nods) : Trois courses les samedis et dimanches
Dès le samedi 28 avril, accédez au sommet par Nods et ce jusqu'au dimanche 28 octobre :

Départs de Nods
9h31 11h31 16h31
Départs de Chasseral
10h00 13h00 17h00

Le parcours Nods-Chasseral est un « Alpine Ticket ». Le billet complémentaire est calculé en fonction de la distance vendu aux personnes voyageant avec un titre de transport forfaitaire AG, carte journalière, FVP, SwissPass etc.)

L'accès est aisé depuis Neuchâtel avec le train puisqu'il suffit de prendre le train jusqu'à La Neuveville et ensuite de monter dans le bus direct qui monte à Chasseral. Pour la région biennoise, l'accès est tout aussi facile et très attrayant d'un point de vue touristique. Le visiteur longe en train le lac de Bienne jusqu'à Gléresse, puis emprunte le funiculaire jusqu'à Prêles et monte ensuite dans le bus direct pour Chasseral. Le tout en une heure. Il est aussi possible de compléter son voyage par un trajet en bateau depuis et vers Neuchâtel et Bienne.
Pour les détails des horaires depuis Bienne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, voir www.parcchasseral.ch puis "Infos pratiques" ou www.cff.ch.

Par le versant Nord (Saint-Imier) : trois navettes quotidiennes dès le 20 mai jusqu'au 21octobre
Le bus au départ de la gare CFF de Saint-Imier assurera trois navettes quotidiennes selon les horaires :

Départs de Saint-Imier
9h50 13h50 16h00
Départs de Chasseral
10h40 14h40 16h40

Le coût de la course simple est de CHF 13.20 plein tarif et de CHF 6.60.- pour le demi- tarif. Cette année, l'AG est exceptionnellement reconnu.

Des courses spéciales à la demande
Depuis Nods, en semaine et sur demande, des courses spéciales pour monter ou redescendre de Chasseral peuvent être organisées. Pour plus de renseignements : CarPostal – Région Ouest 0848 40 20 40.
Du côté de Saint-Imier, la réservation pour les groupes est indispensable au 032 486 93 37 auprès des Chemins de fer du Jura à Tramelan.

Un service touristique soutenu par la région
Les lignes pour accéder à Chasseral ont une vocation touristique et ne bénéficient pas des financements cantonaux et fédéraux. Leur exploitation, est rendue possible, d'une part par la commune de Saint-Imier pour le flanc Nord et par la Banque Raiffeisen de Chasseral pour le côté sud. Plus ces bus sont utilisés, plus facile il sera d'en assurer le financement.

Et cela va dans le bons sens, avec une fréquentation du bus Nods Chasseral qui a augmenté de 63 % en 2011, après l'introduction d'une course supplémentaire !

Côté Nord, la fréquentation a aussi été très bonne avec là aussi une augmentation du nombre de passagers.

Par ailleurs, l'accès au sommet de Chasseral fait partie des offres de l'Association Bus alpin pour l'accès en transports publics des régions de montagne suisses. Par cet intermédiaire, une promotion nationale est réalisée : www.busalpin.ch.

Le Conseil-exécutif favorable à l'agrandissement du lac du Grimsel

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est favorable à un agrandissement du lac du Grimsel pour accroître la production d'électricité l'hiver. Il propose donc au Grand Conseil de donner son feu vert à l'adaptation de la concession. Les mesures de compensation proposées permettent de réaliser le projet dans le respect de l'environnement.

Les Forces motrices de l'Oberhasli (KWO) veulent agrandir leurs installations au Grimsel. Outre la construction d'un nouvel ouvrage d'accumulation par pompage et la revalorisation de deux centrales existantes, elles entendent notamment agrandir le lac du Grimsel (projet KWOplus). La surélévation de 23 m des murs des barrages permettrait d'augmenter de 75% le volume de retenue du lac. Davantage d'eau pourrait ainsi être retenue l'été, ce qui accroîtrait la production d'électricité en hiver. Ce déplacement saisonnier est nécessaire aussi dans la perspective des changements climatiques à long terme. Le plus grand volume d'eau permettrait en outre de compenser la production d'électricité irrégulière résultant des nouvelles énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien. Le lac du Grimsel deviendrait ainsi le quatrième plus grand lac de retenue du pays. Enfin, le volume supplémentaire améliorera la régulation du niveau de l'Aar et du lac de Brienz et réduira le risque de crue.

L'agrandissement du lac porte certes atteinte à la nature et au paysage, mais peut au final être réalisé dans le respect de l'environnement d'après une évaluation globale du canton. Les répercussions négatives peuvent être suffisamment compensées avec les mesures proposées. Sont prévus notamment de nouvelles zones de protection pour la faune et la flore, des reboisements compensatoires et la renaturation de cours d'eau. L'atteinte au paysage d'importance nationale « Hautes Alpes bernoises et région Aletsch-Bietschhorn » est également admissible car l'agrandissement du lac s'avère d'un intérêt national au moins équivalent à celui de conserver intact le paysage du Grimsel.

Le Grand Conseil examinera la demande de concession pour l'agrandissement du lac du Grimsel lors de sa session de septembre prochain. Le parlement cantonal et l'Office des eaux et des déchets ont déjà approuvé les deux autres parties du projet d'agrandissement KWOplus.

Nouvelles de l'administration

Intégration des étrangers et des étrangères première loi sur l'intégration pour le canton de Berne

Le canton de Berne se dote de dispositions légales modernes pour encadrer sa politique d'intégration et son action préventive, précoce et ciblée en faveur de l'intégration des étrangers et des étrangères. Le Conseil-exécutif a adopté le projet de loi à l'intention du Grand Conseil. Bâti sur le principe d'exiger et de donner, ce texte définit divers outils propres à aider les étrangers et les étrangères à se familiariser plus vite avec le mode de vie local.

Une bonne intégration des étrangers et des étrangères contribue à renforcer le site économique bernois. Le premier projet de loi sur l'intégration qu'a élaboré le Conseil-exécutif définit les outils grâce auxquels le gouvernement entend faciliter l'intégration des étrangers et des étrangères venant s'installer dans le canton. Cela étant, les principaux facteurs de réussite de l'intégration des étrangers restent leur propre volonté et leurs efforts pour s'intégrer à la vie sociale locale. Comme l'a indiqué le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, lors de la conférence de presse de jeudi (24 mai), le projet de loi est construit autour de la devise « exiger et donner ».

Le processus d'intégration des immigrés que propose le projet de loi comporte trois niveaux. Il commence par un premier entretien, réalisé à l'occasion de l'annonce d'arrivée, lors duquel la commune informe l'intéressé de ses droits et obligations. Si la commune constate, lors de ce premier contact, que l'intéressé a besoin de plus amples informations, elle l'oriente vers un service chargé de l'intégration. Ce deuxième niveau peut être activé si l'intéressé a besoin qu'on l'aide dans les formalités de scolarisation de ses enfants ou qu'il doit apprendre la langue. Le service chargé de l'intégration pourra également l'assister dans toutes ses autres démarches d'intégration. Le troisième et dernier niveau est activé lorsque les besoins d'intégration sont importants, mais que l'intéressé n'entreprend pas de démarches de son côté. Une convention d'intégration contraignant l'intéressé à s'intégrer peut alors être requise. De son côté, le canton s'engage à garantir des cours de langue et d'intégration faciles d'accès aux étrangers et étrangères qui viennent s'installer dans le canton, afin de les mettre en capacité d'accomplir leurs obligations.

L'intégration est une mission commune à la Confédération, au canton et aux communes. C'est pourquoi les coûts de ce modèle à trois niveaux seront admis à la compensation des charges au titre de l'aide sociale et supportés par le canton et les communes. Mais une grande part des nouvelles dépenses sera couverte par des fonds fédéraux : à partir de 2014, la Confédération va passer des conventions-programmes détaillées avec les cantons pour encadrer la promotion de l'intégration et leur confiera ainsi l'entière responsabilité opérationnelle et une partie de la responsabilité stratégique en la matière. Le canton de Berne devrait recevoir 3,1 millions de francs par an pour financer ces activités. Les axes thématiques du projet de loi sur l'intégration concordent en de nombreux points avec le programme fédéral d'intégration, si bien que les mesures inscrites dans le projet de loi pourront en grande partie être financées par les contributions fédérales.

Le projet de loi cantonale sur l'intégration a été élaboré en tenant compte de la révision dont fait actuellement l'objet la loi fédérale sur les étrangers (LETr). Il est donc à la fois conforme au droit fédéral en vigueur et aux modifications légales en cours. Cela signifie que la législation cantonale pourra être mise en œuvre sans attendre les résultats de la consultation relative à la loi fédérale. Le droit d'asile n'a aucun rapport avec la mise en œuvre de la loi sur l'intégration. En effet, le projet de loi règle l'intégration des étrangers et des étrangères qui vivent dans le canton de Berne pour une longue durée et ne s'applique donc clairement pas aux demandeurs d'asile.

Nouveau modèle comptable pour les communes bernoises

A l'avenir, les communes bernoises appliqueront les principes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) à leur gestion financière. Ainsi en a décidé le Grand Conseil bernois à l'occasion de la dernière session parlementaire. Les dispositions d'exécution de ce modèle sont, pour la plupart, réglées dans l'ordonnance sur les communes. Le Conseil-exécutif a autorisé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques à mettre en consultation la révision partielle de ce texte. La consultation se terminera le 2 juillet prochain.

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a adopté la révision partielle de la loi sur les communes. Il a ce faisant arrêté le cadre légal subordonnant, à l'avenir, la gestion financière des collectivités publiques du canton de Berne (communes municipales, mixtes ou bourgeoises, paroisses, syndicats de communes, etc.) aux principes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La réglementation précise de la gestion financière qui est définie dans l'ordonnance sur les communes doit maintenant être alignée sur ce nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Il est prévu d'adapter certaines notions et surtout d'introduire des nouveautés dans les domaines suivants

Nouvelles règles d'amortissement du patrimoine administratif

Nouveaux instruments, tels la gestion des flux de trésorerie, l'état du capital propre, le tableau des participations et des garanties, le tableau des immobilisations et la comptabilité des immobilisations

Nouvelle présentation échelonnée du compte de résultat (appelé compte de fonctionnement jusqu'ici)

Réévaluation du patrimoine financier au moment de l'introduction du MCH2

Ces nouvelles dispositions doivent entrer en vigueur de manière échelonnée entre 2016 et 2022. Cependant, quelques communes pilotes (10 communes municipales ou mixtes et 2 paroisses générales ou paroisses au plus) appliqueront, dès 2014, exclusivement les règles du MCH2 à leur gestion financière. Les communes qui souhaitent en faire partie recevront des précisions plus tard et seront alors invitées à en faire la demande, vraisemblablement avant fin octobre prochain.

La révision partielle de l'ordonnance sur les communes est en consultation jusqu'au 2 juillet prochain.

Programme d'allégement budgétaire 2012 moindre entretien des routes cantonales

Pour mettre en œuvre le programme d'allégement budgétaire du canton de Berne, l'Office des ponts et chaussées doit économiser quatre millions de francs au titre du compte de fonctionnement. Ces économies se traduisent dès à présent par une réduction des services d'entretien courant des routes cantonales. La fréquence de nettoyage des routes est réduite de moitié. De plus, les bouches d'égout ne seront plus vidées qu'une fois tous les deux ans. Ces restrictions peuvent entraîner une augmentation de la formation de poussière ou des débordements des bouches d'évacuation des eaux. En matière d'entretien des surfaces vertes, les accotements ne seront désormais fauchés que sur une largeur strictement limitée à un mètre. L 'Office des ponts et chaussées n'entretiendra plus les talus et autres espaces, tant qu'ils ne gênent pas la visibilité, ni ne constituent un quelconque danger pour la circulation.

Nouveau dossier d'information du Service des monuments historiques

Le Service cantonal des monuments historiques présente ses tâches et ses activités d'une manière claire et illustrée dans un nouveau dossier d'information. Conçu de façon modulaire, ce dossier donne des exemples de restauration et fournit des informations aux maîtres d'ouvrage ayant des projets d'aménagement ou de rénovation de bâtiments anciens. Le dossier d'information est disponible gratuitement. Il peut également être téléchargé sur Internet au format PDF. Service des monuments historiques du canton de Berne, 031 633 40 30.

Nous aidons là où il est utile!

Conseils dans le guide **«Premiers secours sur le lieu de travail»** de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

samaritains